

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON DE THOUROTTE  
Commune de Tracy le Val

**Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt-cinq septembre deux mil dix sept**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

**Membres présents :**

Claude SERVAIS – Patricia FERREIRA – Liliane SALSO-GROSSHENNY – Michel LANGLET – Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER - Angélique SEARA - Kathy ORTEGA - Karine BOUDESSEUL - Jérôme DÉHU

**Absent (s) excusé (s):** Jean-Paul COUDERT

Marie-France DORÉ a donné procuration à Claude SERVAIS

Mickaël FOUCHÉ a donné procuration à Angélique SEARA

Justine BOURDON a donné procuration à Kathy ORTEGA

Nadia GARCIA a donné procuration à Jérôme DÉHU

Secrétaire de séance : Liliane SALSO-GROSSHENNY

*A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017*

**Fonction Publique Territoriale : validation des taux de promotion**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux de promotion concernant les avancements de grade avaient été validés pendant les séances des 5 décembre 2016 et 30 mai 2017. Le Comité Technique Paritaire a rendu un avis favorable. Pour rappel, il s'agit des grades suivants :

| Cadre d'emploi    | Grade                                                  | Taux % |
|-------------------|--------------------------------------------------------|--------|
| Adjoint technique | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 100    |
| Agent de maîtrise | Agent de maîtrise principal                            | 100    |
| Garde-Champêtre   | Garde-champêtre chef principal                         | 100    |

**Fonction Publique Territoriale : ouverture des postes suite à la validation des taux de promotion**

M. le Maire indique qu'il convient d'ouvrir les postes suite à la validation des taux de promotion. Les postes ainsi créés seront occupés par les agents promouvables dès l'accord de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Oise.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création des postes pour les agents promouvables.*

**Attribution d'indemnité au Receveur Municipal**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur l'indemnité de conseil et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder cette indemnité au taux de 100% à Mme Marie-France WATIN, receveur municipal.*

**Indemnité de logement des instituteurs**

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité, par la préfecture, à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour l'année 2017 sur l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

Le taux prévisionnel d'évolution est estimé à + 0,80%.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la revalorisation de l'indemnité de logement des instituteurs, soit une revalorisation de + 0,80%.*

### Révision des tarifs municipaux :

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs municipaux applicables au 1er janvier 2018 :

| Désignation                                      | Tarifs actuels      | Proposition              |
|--------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|
| Carte de pêche habitant                          | 15€                 | 15€                      |
| Carte de pêche 1 invité                          | 30€                 | 30€                      |
| Carte de pêche extérieure                        | 50€                 | 50€                      |
| Concession trentenaire                           | 200€                | 200€                     |
| Concession cinquantenaire                        | 300€                | 300€                     |
| Concession perpétuelle                           | 500€                | 500€                     |
| Columbarium 15 ans                               | 1 000€              | 1 000€                   |
| Columbarium 30 ans                               | 1 500€              | 1 500€                   |
| Droit de place                                   | 3€/m                | 3€/m                     |
| Table                                            | 5€                  | 5€                       |
| Chaise                                           | 1€                  | 1,50€                    |
| Table avec bancs                                 | 10€                 | 10€                      |
| Table ronde                                      | 10€                 | 10€                      |
| Caution matériel                                 | 300€                | 300€                     |
| Percolateur                                      | 10€                 | 15€                      |
| Caution percolateur                              | 50€                 | 50€                      |
| Salle des fêtes : grande salle/habitant journée  | 200€                | 200€                     |
| Salle des fêtes : grande salle/habitant week-end | 300€                | 300€                     |
| Salle des fêtes : grande salle/extérieure        | 450€                | 500€                     |
| Salle des fêtes : petite salle en complément     | 50€                 | 50€/hab. 75€/extérieur   |
| Caution salle des fêtes                          | 1,5 fois le montant | 2 fois le montant        |
| Electricité jour                                 | 0,155€/kwh          | Forfait 5€ + 0,155€/kwh  |
| Electricité nuit                                 | 0,11€/kwh           | Forfait 5€ + 0,11€/kwh   |
| Gaz                                              | 0,060€/kwh          | Forfait 10€ + 0,060€/kwh |
| Nappe                                            |                     | 10€                      |
| Caution nappes                                   |                     | 100€                     |
| Banc                                             |                     | 3€                       |

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs ci-dessus applicables aux 1<sup>er</sup> janvier 2018 et décide de louer les nappes immédiatement.*

### Agence de l'Eau : charte zéro produits phytosanitaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires. Il convient donc de mettre en place des solutions alternatives notamment avec de la gestion différenciée et l'achat de matériel alternatif. Afin d'avoir des subventions pour l'achat de matériel par l'Agence de l'Eau, il convient de passer une convention avec eux.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la charte d'entretien des espaces publics avec l'Agence de l'Eau.*

### Eclairage public : modification des horaires

Lors de la réunion du 30 juin 2017 du Conseil Municipal, il a été évoqué le changement d'horaires de l'éclairage public. A ce jour, aucune remarque des administrés n'est parvenue en Mairie, le Conseil Municipal décide, avec 13 voix pour et 1 voix contre (Justine BOURDON) de modifier les horaires de l'éclairage public comme suit :

Eclairage la semaine à partir de 6h30 et le soir jusqu'à 22 heures. Les vendredis et samedis jusqu'à minuit.

Eclairage toute la nuit pour les 13 juillet, 24 et 31 décembre.

### SE60 : rapport annuel

L'ensemble du Conseil Municipal a été destinataire du rapport annuel du Syndicat Energie de l'Oise (SE60). Ce rapport est consultable en Mairie.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel du SE60.*

### Questions diverses :

**Don de l'association SOS AIRSOFT:** M. le Maire indique que l'association a fait un don de 610€ à la commune suite à l'organisation de la manifestation du week-end du 23 et 24 septembre.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le don.*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Liliane SALSO-CROSSHENNY

Secrétaire de séance



Claude SERVAIS

*[Signature]*